

29 Mars 2019

O.A.N 2019!

Les organisations syndicales ont rencontré la direction dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, la prochaine réunion qui portera sur la réponse de la direction suite à nos revendications aura lieu le 04 Avril 2019 !

Les salariés, adhérents et sympathisants ont décidé de porter auprès de la direction les revendications suivantes :

- **Augmentation uniforme de 80 € brut sur le salaire de base,**
- **La rémunération des qualifications Push, Casque, SRB au même titre que les anciens salariés V.E.**
- **Même grille de salaires pour tous (même travail : même salaire, même qualification : même rémunération,)**
- **Arrêt de la nouvelle organisation mise en place en juin 2018 (CZA).**
- **Recrutement interne de nouveaux agents de trafic.**
- **Mise en place de nouveaux C2.**
- **4 Agents de piste par touché avion et maximum 7 mouvements par vacation.**
- **Une meilleure prise en charge de la prévoyance incapacité temporaire ou permanente consécutive à une maladie, rente éducation.**
- **Décompte des congés annuels en jours ouvrés.**
- **Prime d'ancienneté plafonnée à 30 ans.**
- **Embauche des intérimaires.**
- **Mise en place d'une commission SSCT, commission information et aide au logement, commission à la formation, commission promotion interne et recrutement, mise en place de délégués de proximité. (les commissions seront tenues par les suppléants de chaque organisation syndicale représentative dans la société et par des salariés volontaires).**
- **Renouvellement de tout le mobilier confort des salles de repli.**
- **Une permanence gestion paie une fois par mois sur le site T2G.**

Nous rappelons que l'augmentation en pourcentage favorise les hauts salaires et à côté de cela, l'écart se creuse entre les petits salaires et les hauts revenus.

Voici la base revendicative qui sera la notre lors de ces négociations. SUD Aérien, fidèle à ses principes et ses engagements, continue à défendre l'intérêt des salariés sans aucune démagogie.

Vos délégués Sud Aérien